

Nom : Conseil supérieur des Centres psycho-médico-sociaux Acronyme : CSCPMS		
Domaines	Autorité compétente et/ou de référence	Echelon territorial
<input type="checkbox"/> Formation <input checked="" type="checkbox"/> Enseignement <input type="checkbox"/> Qual. <input type="checkbox"/> Emploi	<input type="checkbox"/> Europe <input type="checkbox"/> Fédéral <input type="checkbox"/> Communauté flamande <input checked="" type="checkbox"/> FWB <input type="checkbox"/> Wallonie <input type="checkbox"/> RBC <input type="checkbox"/> COCOF <input type="checkbox"/> Communauté germanophone <input type="checkbox"/> VGC <input type="checkbox"/> Sous – Régional <input type="checkbox"/> Local	<input checked="" type="checkbox"/> Wallonie - Bruxelles <input type="checkbox"/> Flandre - Bruxelles <input type="checkbox"/> Régional wallon <input type="checkbox"/> Régional bruxellois <input type="checkbox"/> /s-régional wallon <input type="checkbox"/> /s-régional bruxellois
Transversal <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non		
Références légales	Articles 3 à 14 du Décret du 15 février 2008 instituant un Conseil supérieur et des conseils zonaux des Centres psycho-médico-sociaux.	
Existence de références légales : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input checked="" type="checkbox"/> en activité effective	
Composition & Durée du mandat	<p>Le Conseil est composé de 22 membres effectifs, ayant voix délibérative, se répartissant comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1° Quatre représentants des centres psycho-médico-sociaux organisés par la Communauté française désignés par le Gouvernement; 2° Quatre représentants des centres psycho-médico-sociaux officiels subventionnés désignés par le Gouvernement sur proposition de l'organe de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel subventionné qui affine les centres psycho-médico-sociaux officiels subventionnés; 3° Quatre représentants des centres psycho-médico-sociaux libres subventionnés désignés par le Gouvernement sur proposition de l'organe de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs de l'enseignement libre confessionnel; 4° Deux représentants des fédérations représentatives d'associations de parents désignés par le Gouvernement sur proposition des fédérations représentatives; 5° Un représentant pour chaque organe de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs subventionnés désigné par le Gouvernement sur proposition des organes de représentation et de coordination; 6° Un représentant de l'enseignement organisé par la Communauté française désigné par le Gouvernement; 7° Un représentant pour chaque organisation syndicale représentative désigné par le Gouvernement sur proposition des organisations syndicales représentatives et qui affilient dans le secteur. <p>Le Conseil est composé de manière telle que parmi les membres mentionnés en 1, 2 et 3 soit assurée la présence, au titre de membre effectif ou suppléant, d'au moins un directeur, d'au moins un conseiller ou auxiliaire psycho-pédagogique, d'au moins un auxiliaire social, d'au moins un auxiliaire paramédical et d'au moins un médecin, tous en fonction dans un centre psycho-médico-social.</p> <p>Sont également membres du Conseil, avec voix consultative :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1° Un représentant de l'AGE (Administration générale de l'Enseignement). 2° Un représentant de la Direction générale de la Santé 3° Un ou plusieurs représentants désignés par le Gouvernement (max. 3) <p>En vue d'éclairer ses travaux, le Conseil supérieur peut faire appel à des experts ayant voix consultative et dont le nombre ne peut dépasser le nombre de membres effectifs.</p>	

	<p>Mandat de quatre ans, renouvelable qu'une seule fois pour les représentants effectifs des CPMS.</p> <p>Mandat : 4 ans, renouvelable qu'une seule fois pour les représentants effectifs des CPMS</p> <p><input type="checkbox"/> Paritaire <input type="checkbox"/> Tripartite <input type="checkbox"/> Absence des partenaires sociaux</p>		
Liens formels		Instances internes	
Commentaires			
Site web	http://www.enseignement.be/index.php?page=25984&navi=1007		